



Compte-rendu de la CAPD 29 septembre 2011

Le SNUipp-FSU compte 7 sièges sur 10 pour vous défendre dans la transparence, l'équité, vous informer et vous défendre.

Mouvement : ajustements

Des collègues ont vu leur poste modifié en partie (fractions de poste) suite à des erreurs dans le mouvement. Par exemple, des quarts de postes ont été proposés au premier mouvement puis au second. Nous avons dénoncé l'effet déstabilisant pour les collègues concernés : information tardive fin août, préparation déjà entamée pour tel ou tel niveau de classe... Ceci est une conséquence des nombreuses modifications et complications du mouvement l'an dernier.

Affectation des rattachés départementaux

Ils ne sont plus que 8, sur les 94 au départ. Là encore, nous faisons part des problèmes dans les affectations de ces personnels : changement de zone, collègues à cheval sur plusieurs circonscriptions... L'I.A. reconnaît ces difficultés et nous assure que le barème a été respecté. D'autre part, il rappelle que les changements de zone avaient été annoncés dès le départ, lors du second mouvement en juin : nous faisons remarquer que cela n'était pas précisé sur la circulaire. **Nous demandons plus de transparence sur cette question : un groupe de travail aura lieu dans l'année pour améliorer leur affectation.**

Ineat – Exeat : bilan

L'I.A. regrette le trop grand nombre d'exéats accordés par rapport aux ineats...

- 29 accords sur 92 demandes d'exéat,
- 10 accords sur 29 demandes d'ineat.

Aucun ineat ni exéat n'a été accordé pour les stagiaires du fait des contraintes budgétaires : les stagiaires, utilisés comme moyen d'enseignement puisqu'ils sont en classe, sont maintenant comptés dans le plafond d'emploi du département, et leur nombre ne peut varier !

(Parmi ses revendications, le SNUipp-FSU demande une augmentation de places au concours).

M2 et D.U. : affectations

Là aussi, les affectations tardives des étudiants, jumelés avec des collègues à temps partiel, ont créé des complications pour ces collègues. L'I.A. s'engage à mieux anticiper l'an prochain, en fixant à l'avance les postes concernés et en informant plus tôt les collègues.

La question est posée quant à la titularisation retardée de 2 M2 n'ayant validé leur master qu'après la rentrée. Ils ont commencé avec des contrats de contractuels et ne deviendront stagiaires officiellement que plus tard. Le SNUipp demande quel effet rétroactif sur leur titularisation et leur ancienneté. La question reste posée...

Temps partiels :

251 demandes de temps partiel de droit ont été accordées :

- 97 à 50%
- 144 à 75%
- 10 à 80%

A cela s'ajoute 39 personnes qui ont du revoir leur quotité initiale à 80%.

217 demandes sur autorisation ont été accordées :

- 50 à 50%

- 162 à 75%
- 5 à 80%

2 refus de temps partiel : un pour une collègue psychologue scolaire et un pour une collègue T.R.



L'I.A. ajoute que le nombre de temps partiel représente plus de 100 postes pleins et que cela est énorme... Nous devons rester vigilants sur cette question pour qu'il n'y ait pas encore de nouvelles restrictions comme les années précédentes.

Questions diverses posées par le SNUipp-FSU :

Elections au conseil d'école en RPI :

L'I.A. nous rappelle les textes mais admet les difficultés que cela entraîne. Il ne peut déroger aux textes même s'il admet que dès le premier conseil d'école, les différents conseils peuvent être réunis et votés la réunion des différents conseils d'école.



Ceci ne nous satisfait pas car cela oblige les directeurs à organiser chacun dans leur école des élections.

Demande de décharge de DAPE pour les directeurs d'école :

Nous réitérons notre demande déjà faite lors de l'audience de la FSU avec l'I.A. le lundi 12 septembre. Alors que l'I.A. de Haute-Savoie a donné cette possibilité, l'I.A. de l'Ain refuse d'aller si loin et rappelle le cadre national :

- De 4 à 9 classes : 20 heures de décharge,
- De 10 à 13 classes : 36 heures de décharge,
- + de 13 classes : 60 heures (décharge totale de DAPE).

Il accepte néanmoins d'accorder 10 heures de décharges de DAPE pour les directeurs et directrices d'école de 2 et 3 classes (rien pour les classes uniques), en précisant que des arrangements pouvaient aussi être pris dans les écoles entre collègues et qu'il ne demandera pas à ces IEN de comptabiliser trop strictement ces heures... Là encore, un certain flou règne même si un geste est fait !

Par ailleurs, il s'appuie sur les nouvelles arrivées de contrats aidés (4000 EVS aide administrative au niveau national) avant de nous dire qu'ils ne seront que 20 dans notre département pour le premier et le second degré !



Nous rappelons que le SNUipp-FSU n'avait pas signé le protocole d'accord sur la direction d'école, qui mettait en place ces emplois administratifs précaires dans les écoles et dont on voit les conséquences réelles aujourd'hui...

Organisation du DAPE pour les collègues sur 4 quarts de postes :

Là aussi, il est dit qu'une certaine souplesse doit être mise en œuvre par les IEN car il paraît difficile pour ces collègues d'effectuer le DAPE dans 4 écoles différentes. Il n'y a pas de cadrage départemental sur cette question mais une adaptation au cas par cas. Nous contacter si des situations semblent compliquées.

Inspection sur le temps de DAPE :

L'I.A. confirme qu'à partir de cette rentrée, les IEN viendront inspecter les collègues éventuellement sur le temps de DAPE mais jamais uniquement sur ce temps là.